

Arrêté du 20 avril 2016

Public visé par la formation et prérequis :

- Métier : Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (code rome K2110 – formacode 31802- niveau III)
- Etre âgé d'au moins 20 ans et posséder le permis B en cours de validité (véhicules légers) depuis 2 ans au minimum.
- Ne pas être dans le délai probatoire (délai de 3 ans réduit à 2 ans pour les personnes ayant suivies l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Avoir un casier judiciaire vierge
- Aptitude à la visite médicale obligatoire délivrée par un médecin agréé par la préfecture
- Pas de diplôme requis à l'entrée en formation mais satisfaire aux tests de préadmission

Objectifs de la formation :

A cette fin, il doit faire acquérir toutes les connaissances et savoir-faire indispensables pour la conduite et développer des attitudes positives par rapport à la sécurité routière.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est chargé de :

- former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur (CCP1) ;
- sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (CCP2).

Durée totale de la formation : 1190 heures / 1 journée d'examen

Dates : **octobre à juillet** :

- **910 heures*** en centre de formation pour les apprentissages théoriques et pratiques
- **280 heures*** en entreprise «140h en école de conduite et 140h en action de sensibilisation à la sécurité routière»

Organisation de la formation en centre :

Horaire de formation : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Lieu de formation : SARL FASER – 9 chemin du Temple – ZI NORD – 13200 ARLES

Formation en présentielle, en continu et à temps plein

Le centre de formation peut accueillir un maximum de 46 stagiaires (répartis en 2 groupes de 23)

Qualité du ou des formateurs :

Mme Nathalie MARTINAT, Formatrice du centre de Formation d'Arles diplômée BEPECASER TRONC COMMUN ET MENTION 2 ROUES BAFM, LICENCE et MASTER II SHS

Mlle Fanny VASSAL MARTINAT, Formatrice du centre de Formation d'Arles diplômée BEPECASER TRONC COMMUN ET MENTION 2 ROUES et d'une LICENCE SHS

Durant la formation :

- Evaluation continue des compétences
- Stage en entreprise
- Elaboration d'un document de synthèse des pratiques pédagogiques (D.P.)
- Production d'un document de 40 000 à 45 000 caractères et d'un support numérique projetable à partir d'une action initiée et réalisée en entreprise d'accueil

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Moyens pédagogiques : livret de suivi, cours sur le cloud, véhicules doubles commandes, ordinateurs portables, bibliothèque, vidéoprojecteur, tableau blanc...
- Méthodes pédagogiques : mises en situations professionnelles, évaluations continues

NB : l'organisme de formation est exonéré de la TVA Article 293 B du CGI
N° de TVA Intra-communautaire FR 3842286232600051 – N° SIRET : 422 862 326 00051 – Code NAF 8559 A
« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 12608 13
auprès du Préfet de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur »
9 chemin du Temple – ZI Nord - 13200 ARLES

☎ **04 90 96 85 56 – Email : c.bouillard@faser-formations.com**

Evaluation du titre professionnel ECSR : 4H30

- Mise en situation professionnelle : 2 heures
 - Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière
 - Animation d'une séance individuelle de formation à la sécurité routière
- Entretien technique en présence du jury sur la mise en situation professionnelle : 1 heure
- Entretien avec le jury sur l'action de formation réalisée en entreprise, après une présentation de l'action à l'aide d'un support numérique : 1 heure
- Entretien final avec le jury sur les représentations du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec le D.S.P.P. qui sert de support à l'entretien : ½ heure

PROGRAMME DE FORMATION

I – Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur (616h)

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

II – Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (294h)

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- Construire et préparer une action de sensibilisation
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

III - Stages pratiques (280h)

- Faire l'expérience de stages pratiques et comprendre leur utilité